



NÉGOCIATION PÉAGE ET COMMERCIAL DU 14/10/2020

AREA

Suite à la présentation de la feuille de route 2020/2024 concernant le Péage et le Commercial, la direction ouvre une nouvelle négociation « volet social » qui accompagne le déploiement de la feuille de route.

Pour rappel :

Il existe 5 domaines d'activités : Le commercial, L'assistance télé-exploitation, Les PS, Les AMP/RIVA/PEAGER, Le back-office, Les RC.

La direction nous rappelle : la fin de perception péage en 2021, la création d'un nouveau métier « Péager », le non remplacement systématique des postes en cas d'absence (mais selon les besoins de service), le non remplacement des RC/AMP/ATE qui quitteront l'entreprise en fonction de la cible annoncée en 2024. La possibilité pour les PS/RIVA/PEAGER de postuler à des postes ATE/AMP/Commercial. Un périmètre pour les RC étendu. La mutualisation de prise d'assistance au niveau Agence en 2020, Réseau en 2021 et Groupe en 2022. Un nouvel organigramme. La création d'une cellule contrôle péage. Un Back-office péage rattaché à l'agence du Dauphiné et un redimensionnement des équipes Commerciales.

- **Le RC** : aura les mêmes missions. Les postes FFRC seront maintenus mais avec moins de remplacements. Les RC seront systématiquement remplacés sur SQF, VOR, CHY SMB jusqu'en 2022. Sur certains sites la proposition sera faite aux RC d'un passage de 3x8 en 2x8. La cible en 2024 est fixée à 10 RC par Agence. Il y aura des modifications de tours de service pour intégrer plusieurs CTS.
- **L'ATE** (téléassistance) : aura des missions sur l'agence. Il assurera la téléassistance avec l'aide l'outil CONTACT. Il assurera la logistique des équipements en l'absence de RIVA/PAG/AMP et la logistique des fonds en l'absence de RIVA et impossibilité de l'AMP. Il est prévue une mutualisation au niveau Agence puis Réseau puis Groupe avec un lissage et une répartition de la charge de travail.
- **LE PS** : A ce jour, nous comptons 13 PS dont 3 PS journée. Ils seront dans un groupe fermé. La proposition de devenir ATE 2x8 en CTS leur sera adressée. Cela sera sur la base du volontariat. Il interviendra, comme aujourd'hui, sur le périmètre de son Ex Centre Péage sur les téléassistances.
- **L'AMP** : Son périmètre d'intervention n'est pas modifié. Ses missions restent identiques (pannes, Assistance aux clients, préventif, logistique des équipements...) 1 poste à pourvoir est prévu sur Voreppe.
- **Le RIVA** : Il sera aussi dans un groupe fermé. Il n'encaissera plus en voie. Il assurera des missions identiques et la logistique de fond. (1 modification du tour de service RIVA/PS de SQF est prévue).
- **LE RPVM** : Il devient PEAGER, ses missions seront la relecture vidéo, l'assistance en voie et la logistique des équipements (hors logistique de fonds)
- **Le RPVM TPA** : Son statut dit TPA est maintenu. Il gardera ses polyvalences. Il ne montera plus d'astreinte WE et il se verra proposer une meilleure visibilité de sa planification de postes.
- **Le BACK-OFFICE PEAGE** : assure le contrôle des données et recettes péage, le recouvrement des recettes (hors télépéage) et les sollicitations péage.

SERVICE COMMERCIAL : concernant les EC, le CAT et le CL, les principes actuels restent les mêmes. Il est prévu un pilotage global des sollicitations afin d'anticiper les périodes chargées. Le Centre Recouvrement sera rattaché à l'Agence du Dauphiné.

Concernant les EC : les horaires d'ouverture resteront identiques à aujourd'hui du lundi au vendredi, à savoir 7h30/19h30. La présence ne change pas 7h15/19h45.

Pour les samedis : l'horaire d'ouverture change pour devenir 10h-12h30/13h-16h30. La présence en EC sera de 9h45/16h45. La fermeture de l'EC de 12h30 à 13h permettra la prise de pause.

Les horaires des ACA seront donc inchangés et les samedis seront, comme aujourd'hui, occupés par les remplaçantes ou les volontaires.

Les tours de service de Isle d'Abeau/Bron et St Martin/Ripaille resteront comme aujourd'hui donc pas de changement de tours.

La direction a entendu nos revendications et y a répondu favorablement.

Il y aura 5 recrutements ACA : 1 sur l'EC IA, 2 sur l'EC SMB, 1 sur l'EC CHY, 1 sur l'EC Crolles.

Concernant le CAT : les horaires d'ouverture seront de 8h à 19h du lundi au vendredi et de 9h à 14h le samedi.

Les postes du samedi seront occupés par les remplaçantes ou les volontaires comme aujourd'hui.

Il y aura 2 recrutements ACAT en 2021 et 2 ACAT à horizon 2024 suivant l'évolution des besoins et de la mutualisation.

Concernant le CL : Pas de changement sur les principes.

Il y aura 3 recrutements d'AL en 2021 et 3 AL à horizon 2024 suivant l'évolution des besoins et de la mutualisation.

La direction nous présente, après ce récapitulatif les propositions concernant le volet social :

1°) Une compensation de la suppression d'astreinte. La direction propose un « maintien » de celle-ci à hauteur de 90% en 2021, 80% en 2022, 70% en 2023 et 60% en 2024.

Une compensation de la perte de rémunération (due à la baisse d'heures complémentaires et du nombre de postes de 70% à calculer par an en prenant comme référence l'année N-1 en rapport avec l'année N. Pour limiter l'effet COVID, la direction propose de prendre en référence 2019 et non 2020.

CFDT ne cache pas sa surprise, sur ces 2 propositions, qui sont inacceptables ! En effet, celle-ci est dégressive et à durée déterminée. CFDT rappelle que les précédents accords 51 et 78 concernant le péage prévoyaient des mesures de compensation de perte de salaire pour les salariés temps pleins qui passaient de petits péage à une barrière ou de 3x8 en 2x8 et que la compensation était pérenne.... Il n'est donc pas envisageable d'octroyer une compensation différente et plus qu'inéquitable à la perte de rémunération des salariés sous statut TPA. CFDT demande, en conséquence, la même application pour les TPA que celles prévues dans les précédents accords.

2°) Une prime de 6 euros par poste pour les RPVM qui deviendrait péager.

CFDT ne comprend pas vraiment la proposition.... Il n'y a pas de cohérence avec les primes métiers des accords précédents. Et aucune autre proposition annoncée.

3°) Plus de visibilité sur la planification des plages horaires des TPA. La direction souhaite que les OS fassent des propositions.

CFDT n'a pas de proposition à faire à ce stade sur le sujet. Cela impacte la pose de congés des salariés temps pleins et nous avons pour habitude d'avoir des propositions de la direction sur les différents sujets qui nous permettent ensuite de faire des contres propositions.... Nous attendons donc des propositions.

4°) l'accompagnement et la reconversion. La direction nous annonce qu'elle fera des propositions dès lors que nous aurons étudié le point 1°) compensation de perte de rémunération des TPA.

- 5°) Une refonte de la prime collective qui aujourd'hui n'est plus adaptée au contexte du péage. La direction nous fera prochainement une proposition sur le sujet.

CFDT souhaite, dorénavant et déjà, faire part de ses revendications sur le sujet. En effet, cette prime n'est plus en phase avec le paysage du péage d'aujourd'hui. Pour CFDT, celle-ci doit être distribuée de façon plus équitable à tous les salariés impactés par la feuille de route péage et commercial. En conséquence, CFDT demande que l'enveloppe dédiée à cette prime puisse être redistribuée mais que celle-ci soit intégrée au salaire de base.

Pour conclure, et pour répondre aux propositions de la direction :

1°) CFDT demande une augmentation générale à tous les salariés du péage et commercial impactés par la feuille de route, ceci afin d'être cohérent avec les précédents accords péage.

2°) CFDT demande une compensation de perte de rémunération et d'astreinte des TPA qui soit pérenne et non-dégressive.

3°) CFDT demande une prime collective plus équitable, avec l'enveloppe dédiée distribuée à tous les salariés du Péage et du Commercial qui sont impactés par la feuille de route avec intégration au SALAIRE DE BASE.

4°) CFDT rappelle que cette feuille de route a un impact sur d'autres métiers, puisque tout est lié, et qu'aucune proposition n'est faite aujourd'hui sur ce sujet. Nous sommes, en conséquence, en attente d'autres propositions de la part de la direction.

Une nouvelle date de réunion est prévue pour le 17 novembre 2020.

CFDT reste à votre disposition pour des informations complémentaires. N'hésitez pas à nous contacter.

Contact CFDT DS : Corine DHERBEY 06 86 87 39 92

Nathalie CARTIER 07 86 68 84 54